



**Demande de Visa de court séjour (moins de 90 jours)
Invitation**

Pour l'étranger invité par des Organisation, des Institutions, des Organismes publiques ou privée mais bien connues, pour participer à des événements spéciaux et festivals d'importances particulier.

- Le dossier doit comporter 2 jeux de documents : un jeu d'originaux et un jeu contenant uniquement les photocopies au format A4.
- Frais de VISA: 39360 FCFA (se munir du montant exact) plus les Frais de service (info disponible sur le site web www.vfsglobal.com/italy/senegal).
- La présentation d'un dossier complet n'entraîne pas nécessairement la délivrance du visa. En outre, des documents supplémentaires à la liste ci-dessous pourraient être demandés.
- Chaque dossier doit comporter ces documents plus cette liste et *dans l'ordre ci-dessous*

1	Un formulaire de demande de visa de court séjour dûment rempli et signé ;
2	2 photographies d'identité récentes en couleurs sur fond blanc : 3,5*4,5 cm ;
3	<u>Original + Photocopie</u> : Passeport unipersonnel ayant encore au minimum 3 mois de validité après la fin du séjour en Italie + photocopies des 2 premières pages et de celles où figurent, le cas échéant, le dernier visa Schengen ;
4	Photocopie de la Pièce d'identité légalisée par la Police ;
5	Invitation officiel de l'Institution d'accueil avec prise en charge du demandeur du Visa ou prise en charge du même demandeur ;
6	Justificatifs du retour - Attestation de réservation du billet d'avion aller <u>et</u> retour ;
7	Eventuel Acte de convocation de l'Autorité' Judiciaire ;
8	Assurance voyage (maladie et rapatriement sanitaire) couvrant la période de validité du visa sollicité, montant 30,000 Euro ;

- Document ou photocopie manquant = dossier incomplet = refus de visa.
- La comparution personnelle est obligatoire lors du dépôt du dossier et du retrait du visa (sauf les cas où est permis la Procuration).

J'ai été informé qu'une demande de visa, qui ne serait pas complète au regard de la fiche ci-dessus, peut entrainer un rejet de la part du consulat. Par ailleurs, le **Consulat Général d'Italie** se réserve le droit de réclamer des documents supplémentaires s'il le juge nécessaire. Je comprends que la délivrance d'un visa est laissée à l'entière appréciation du consulat.

J'ai été informé que VFS ne peut s'opposer au dépôt de ma demande. Je comprends cependant que VFS a l'obligation de m'informer de l'absence de certains documents, qui pourrait entrainer un refus.

Je reconnais que le consulat peut m'inviter à me présenter à un entretien. Dans ce cas, VFS me donnera un rendez-vous sans frais supplémentaire.

Signature

Date

Agent VFS